

Rapport annuel sur l'accessibilité 2025

Le Canton de Champlain a établi un plan pluriannuel d'accessibilité (2023–2027) afin de prévenir et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité et de se conformer aux exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et des normes d'accessibilité intégrées.

Le présent rapport annuel détaille la mise à jour annuelle requise pour l'année 2025 concernant les progrès réalisés dans le cadre des mesures prises pour améliorer l'accessibilité. L'objectif de ce rapport est de suivre les progrès de notre organisation et de sensibiliser le public à nos initiatives.

Ce rapport est disponible en ligne à l'adresse [Accessibilité - Canton de Champlain](#)

Pour obtenir ce rapport dans un autre format, veuillez contacter le bureau du greffier à l'adresse alison.collard@champlain.ca ou au 613-678-3003.

Réalisations générales

- Le groupe de travail sur l'accessibilité de Champlain a examiné la politique d'accessibilité. Aucune modification n'a été apportée. Le groupe a examiné le plan pluriannuel 2023–2027 et a identifié la nécessité de consulter les personnes handicapées.

Réalisations en matière de service à la clientèle

- Examen des dossiers des employés afin de s'assurer que tous les employés, y compris ceux à temps partiel, ont suivi la formation sur la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO).

948, chemin Pleasant Corner Est
Vankleek Hill, ON, K0B 1R0
613-678-3003

www.champlain.ca



- La formation obligatoire sur l'accessibilité sera ajoutée au matériel de formation de tous les nouveaux employés, qui devront la suivre au cours des deux premières semaines suivant leur embauche par la municipalité.
- Tous les sous-traitants proposant des biens, des services ou des installations aux clients (citoyens) pour le compte de la municipalité ont été contactés afin de leur demander (ainsi qu'à leurs employés) de suivre la formation en ligne sur la LAPHO et celle de la Commission ontarienne des droits de la personne.

Réalisations en matière d'information et de communication

- Le site web du Canton respecte les directives d'accessibilité du contenu web. Certains contenus ont été retirés jusqu'à ce qu'ils puissent être mis en conformité. La municipalité travaille actuellement avec un nouveau fournisseur pour développer un site web entièrement nouveau et accessible. Le lancement du nouveau site web est prévu pour l'été 2026.
- Les plateformes de médias sociaux du Canton ont été mises à jour afin de fournir des informations accessibles.
- Le site Web du Canton permet aux personnes de donner leur avis via le site Web, en personne ou par téléphone.
- Une formation sur l'accessibilité a été dispensée au personnel afin de créer des documents conformes et accessibles.
- Les exigences en matière d'accessibilité ont été communiquées aux auditeurs externes pour la préparation des états financiers.
- Des panneaux ont été installés dans des lieux publics clés pour informer le public des possibilités de donner son avis. Ces panneaux comportent des codes QR qui renvoient vers la page du site web dédiée aux commentaires sur l'accessibilité.

Réalisations en matière d'aménagement des espaces publics

- Le Canton a installé des panneaux d'information sur l'accessibilité dans tous les parcs extérieurs, y compris le sentier de randonnée. Chaque panneau indique un numéro de téléphone, l'adresse du site web et un code QR renvoyant vers la page dédiée aux commentaires sur l'accessibilité du Canton. Cela permet aux résidents et aux visiteurs de faire part de leurs commentaires sur les aménagements d'accessibilité à tout moment. Tous les commentaires, questions et retours reçus seront conservés dans un dossier et feront l'objet d'une enquête si nécessaire. Le Canton a également installé une signalisation d'information adaptée au sentier, qui indique la longueur du sentier, sa pente et les informations d'urgence.
- Le Canton a installé des panneaux de commentaires publics au niveau des places de stationnement accessibles, y compris les places de stationnement dans la rue et les parkings des bâtiments municipaux. Chaque panneau comporte un numéro de téléphone, une adresse de site web et un code QR renvoyant vers la page de commentaires sur l'accessibilité de la municipalité. Cela permet aux résidents et aux visiteurs de faire part de leurs commentaires sur les aménagements d'accessibilité à tout moment. Tous les commentaires, questions et retours reçus seront conservés dans un dossier et feront l'objet d'une enquête si nécessaire.

Résumé des consultations

- Étant donné que la population du Canton de Champlain est inférieure à 10 000 habitants, celle-ci a mis en place un groupe de travail sur l'accessibilité composé du directeur général, de la greffière, du responsable des services du bâtiment, du spécialiste en communication, du directeur des parcs et loisirs, du directeur des travaux publics, de l'urbaniste et de la trésorière. Aucune consultation avec des personnes handicapées n'a été menée en 2025.

948, chemin Pleasant Corner Est
Vankleek Hill, ON, K0B 1R0
613-678-3003

www.champlain.ca



Prochaines étapes

- Au début de l'année 2026, le Canton lancera un appel aux personnes handicapées afin qu'elles consultent le groupe de travail sur l'accessibilité de Champlain au sujet de la révision du plan pluriannuel, des projets d'infrastructure à venir et des élections municipales de 2026.
- D'autres formulaires et documents accessibles seront ajoutés au site web de la municipalité.